

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLITAIN

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Séance du vendredi 10 juillet 2026

DBS01-2026

Le 10 juillet 2026, à 12h30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni à l'Hémicycle de la CU Caen la mer à Caen, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RENARD, Président

Nombre de délégués
en exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, Mme Azilis LADJADJ, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISET, Mme Céline CAPET, M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thöng DAO, M. Arnaud DOLLEY, M. Franck JOUY

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Kévin DEWAELE, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Olivier PINEL

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Lynda HALALLE (pouvoir à Mme Céline CAPET)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Sébastien BINET (pouvoir à M. Kévin DEWAELE)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Erwann BERNET, M. Damien DE WINTER, M. Stéphane LE HELLEY, M. Aristide OLIVIER, M. Rodolphe THOMAS

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jacques LE BRET

Communauté de communes Val es Dunes : M. Jean-Christophe CARON

**AVIS SUR LE
PROJET
D'EXTENSION DU
CENTRE JUNO
BEACH
ET
AMENAGEMENT
DE SES ABORDS
(COURSEULLES-
SUR-MER)**

AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CENTRE JUNO BEACH ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS (COURSEULLES-SUR-MER)

Exposé :

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a reçu, le 20 mai 2026, la consultation sur le projet d'extension du Centre Juno Beach, situé sur la commune de Courseulles-sur-Mer. La création d'un nouveau parking pour le musée est également envisagée, ainsi que de l'aménagement d'un parc mémoriel (parc Concordia). L'intégralité du projet fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La consultation du Pôle métropolitain s'effectue au titre des articles L122-1-1 III et L122-1 V du Code de l'environnement. En tant que groupement de collectivités intéressées par le projet, le Pôle métropolitain est amené à se prononcer sur les incidences environnementales que l'extension et les aménagements envisagés pourraient avoir sur son territoire. Cette consultation aboutit à l'avis rendu ci-dessous, sous la forme de la présente délibération.

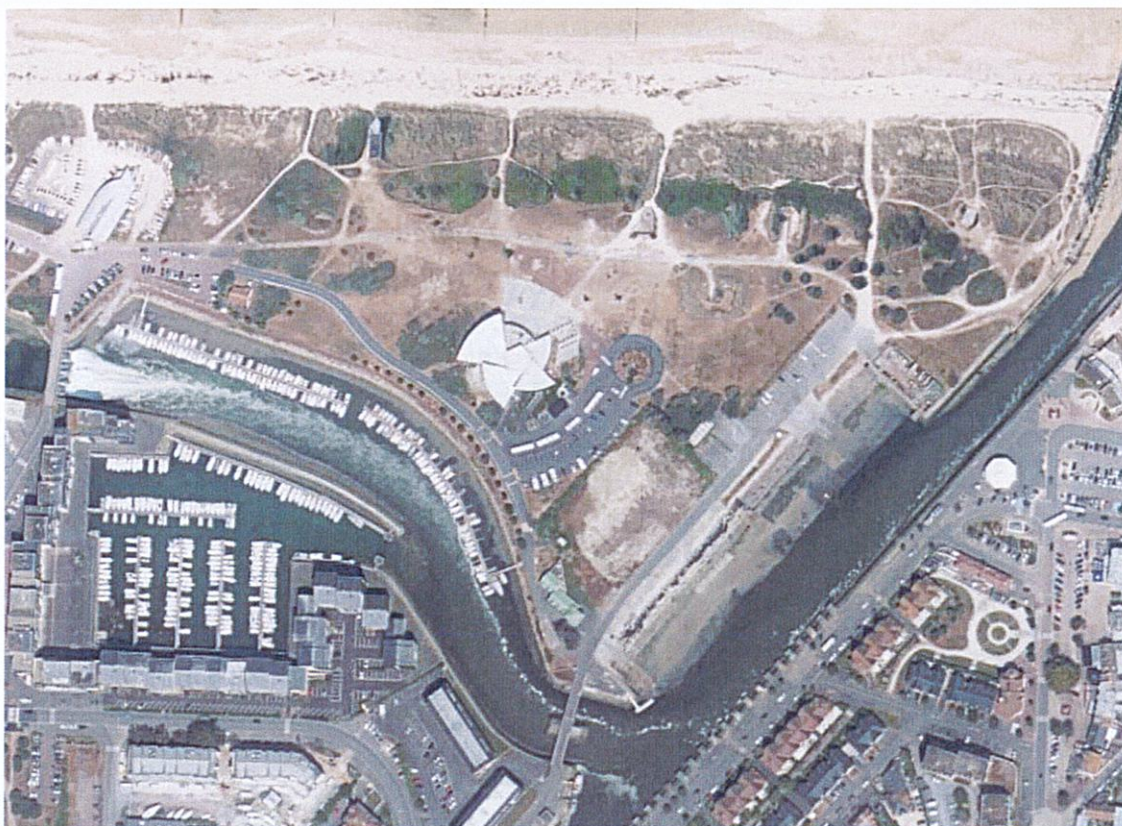
Pour rappel, Courseulles-sur-Mer est une commune du territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Elle fait partie de la typologie des « pôles principaux » identifiée dans le SCoT.

Introduction :

Le Centre Juno Beach est situé au Nord-Ouest de la commune de Courseulles-sur-Mer, entre le port, la plage et l'embouchure de la Seules. Il s'agit d'un lieu de mémoire et d'un centre culturel retraçant le débarquement des troupes canadiennes sur les plages de Normandie, le 6 juin 1944.

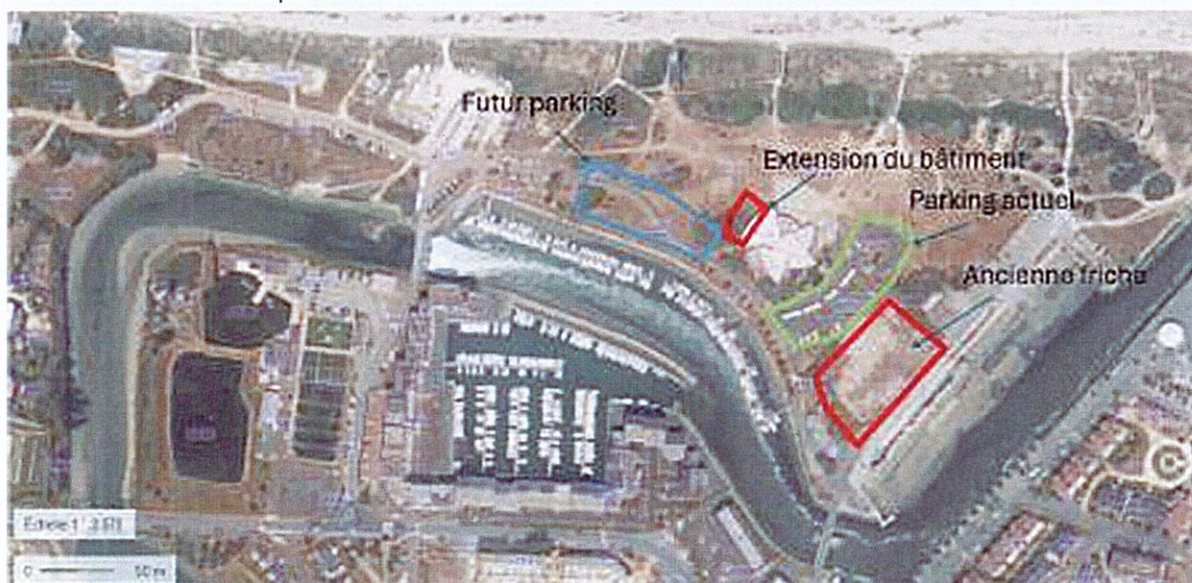


Le site comprend actuellement un bâtiment de forme circulaire et un parking.



Description du projet :

Le projet consiste en la construction d'une extension pour le musée, accompagnée de la création d'un nouveau parking. Un parc mémoriel dénommé « Parc Concordia », sera aménagé en lieu en place de l'actuel parking du Centre. Ce parc mobilisera également l'emprise d'une friche attenante anciennement utilisée par un chantier naval.



Le projet d'extension du musée :

Depuis quelques années, le Centre Juno Beach connaît un accroissement de sa fréquentation. Le projet d'extension a été pensé pour désengorger les espaces du musée et réduire les temps d'attente.

L'extension sera réalisée sur deux niveaux, dans le prolongement du bâtiment existant. Elle accueillera 441 m² de surface de plancher, pour une nouvelle boutique et un coffee shop (cafétéria de 80 places). Elle comprendra également une annexe pour la cafétéria, des sanitaires, des bureaux et des vestiaires. Enfin, elle abritera des locaux de services (locaux techniques, zones de stockage).

Le projet utilisera dans la mesure du possible, des matériaux biosourcés (murs en ossature bois notamment). A noter également que deux importantes cuves de récupération des eaux pluviales seront installées. Elles permettront d'alimenter les sanitaires de l'extension, en plus d'une utilisation des eaux à des fins d'arrosage et de nettoyage.

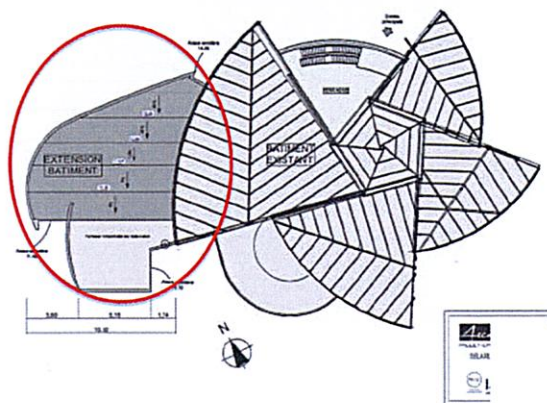
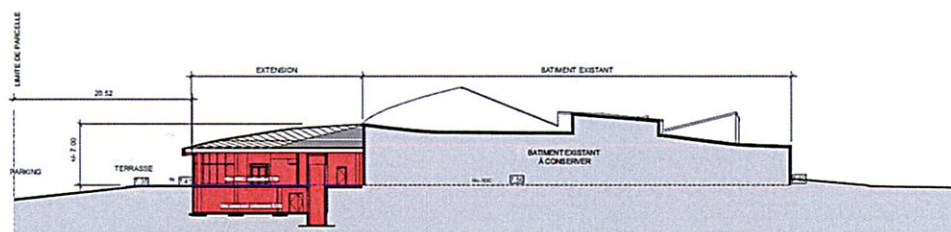


Figure 7 : Morphologie de la toiture du Centre Juno Beach (Source : Pièce 05 – Permis de Construire)

Tableau 1 : Caractéristiques principales de l'extension

Surface totale d'extension : 441 m ²		
RDC	Nouvelle boutique et sa réserve	≈ 105 m ²
	Coffee shop / cafétéria / sas	≈ 168 m ²
	Annexes cafétéria (cuisine, plonge, accès logistique arrière)	≈ 73 m ²
	Sanitaires publics	≈ 48 m ²
	Bureaux et vestiaires du personnel	≈ 47 m ²
Sous-sol	Zone de stockage (mobilier, boutique), local technique	≈ 240 m ²
Hauteur du bâtiment : entre 4,20 et 7,00 m au point le plus haut		



PC3-1 - Coupe Est-Ouest

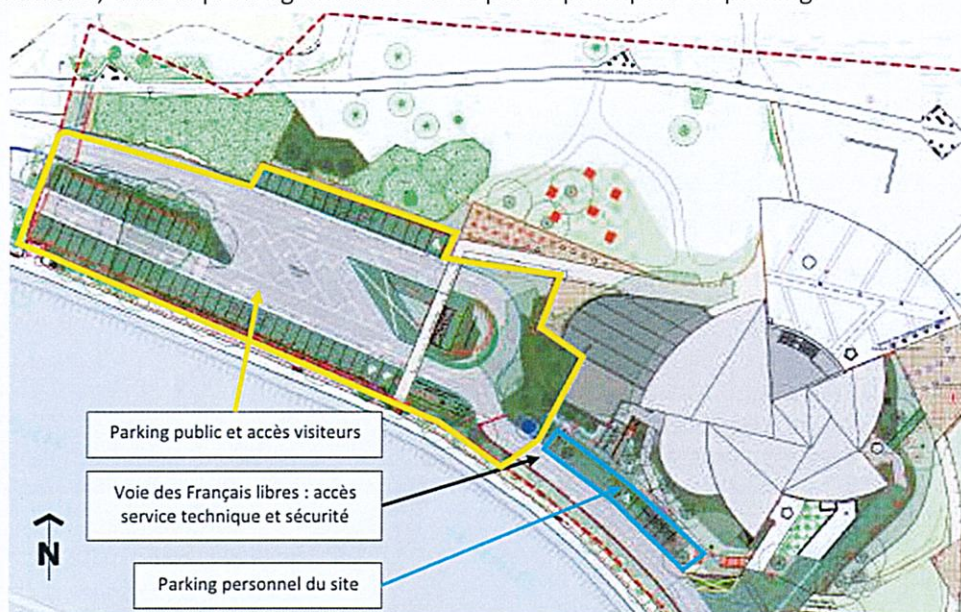
Le projet de nouveau parking :

Le nouveau parking sera réalisé directement à l'Ouest du bâtiment du musée et de son extension. Il se trouvera à proximité de l'entrée du site.

Il sera aménagé sur une superficie de 3 738 m², dont 54% seront perméables/végétalisés (les places de stationnement seront en revêtement perméable). Il offrira une capacité de 65 places, soit 3 places de plus que le parking actuel. Sur les 65 places, 60 seront dédiées aux véhicules légers et 5 permettront le stationnement de bus.

Sur les 60 places dédiées aux véhicules légers, 54 places seront des places classiques, 2 places seront aménagées pour les personnes à mobilité réduite, 3 places seront équipées de bornes de recharge électrique et une place sera à la fois aménagée pour les personnes à mobilité réduite et équipée d'une borne de recharge.

8 places de stationnement supplémentaires pour des véhicules légers, seront réservées pour le personnel du site, dans le prolongement Est de la partie principale du parking.



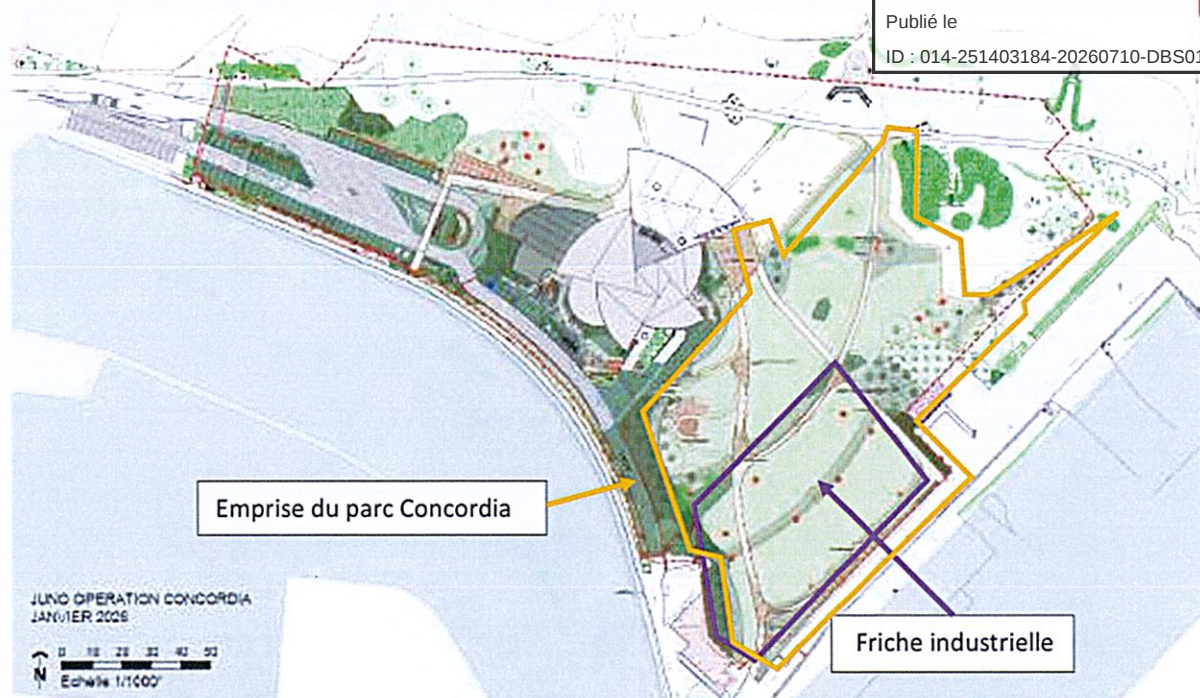
Surface perméable/végétalisée	Végétation dune grise 375 m ² (10%)
	Végétation dune noire 662 m ² (18%)
	Pavés-enherbés 992 m ² (27%)
Surface imperméabilisée	Enrobé 1 644 m ² (44%)
	Béton sablé et désactivé 65 m ² (2%)

Le projet de Parc Concordia :

L'aménagement d'un parc à vocation mémorielle, « Parc Concordia », est projeté sur une surface totale de 12 500 m². Cette dernière se situe dans le prolongement Est du bâtiment du musée. Elle mobilisera l'emprise du parking actuel du Centre (3 555 m²), ainsi que l'emprise d'une friche précédemment occupée par un chantier naval (4 150 m²). Le parc mémoriel intégrera en plus des surfaces se trouvant directement au Nord du parking actuel et de la friche industrielle ; l'objectif étant de rejoindre les espaces dunaires avant la plage.

Le projet opérera la renaturation du parking actuel du musée, ainsi que de la friche industrielle. En effet, une prairie ondulée et des petites dunes sableuses seront aménagées sur toute l'emprise du parc. Ces dernières seront agrémentées de mobilier urbain de type transats en bois et de tables de pique-nique. L'installation d'une agora publique est également prévue au sein du parc.

Une promenade mémorielle et historique sera aménagée à travers ce parc, qui a pour objectif de restituer un maximum d'espaces plantés de type dunaires.

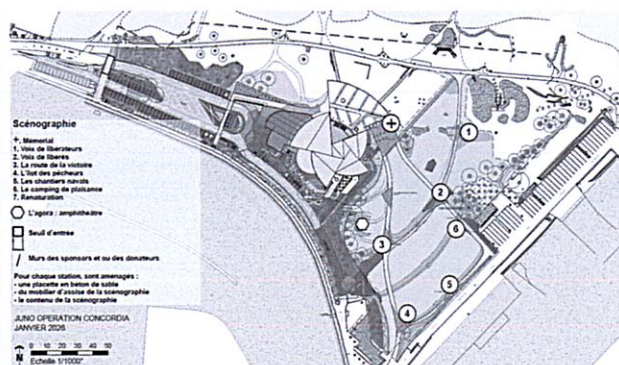


Récapitulatif de l'extension et des aménagements projetés :

Etat actuel :



Etat projeté :



Les travaux relatifs à l'ensemble de ce projet sont prévus pour le début de l'année 2027.

Proposition :

Suite à l'avis de la Commission Urbanisme du 9 juillet 2026, un avis favorable est proposé sur le projet d'extension du Centre Juno Beach à Courseulles-sur-Mer, accompagné de l'aménagement de ses abords.

Vote :

Considérant qu'aucune incidence environnementale induite par le projet n'a été identifiée sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, au titre des articles L122-1-1 III et L122-1 V du Code de l'environnement.

Considérant que le projet amène à la renaturation d'environ 7 705 m² (correspondant aux emprises additionnées du parking actuel et de la friche industrielle).

Considérant que le projet est conforme au Plan de prévention des risques littoraux du Bassin.

Considérant l'avis favorable proposé par la Commission Urbanisme du 9 juillet 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du SCoT Caen-Métropole présents ou représentés,

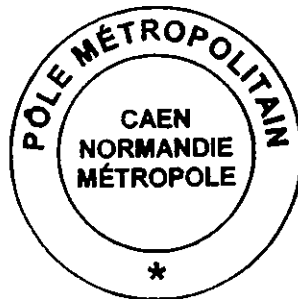
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet d'extension du Centre Juno Beach à Courseulles-sur-Mer, accompagné de l'aménagement de ses abords.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Jean-Luc MOTTAÏS



Le Président

Emmanuel RENARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 014-251403184-20260710-DBS01_2026-DE